

PRÉFET DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Clermont-Fd, le 09/05/2019

Service eau, hydroélectricité et nature

La directrice régionale

à

Monsieur le directeur départemental des territoires
A l'attention du Centre instructeur de Montluçon
(Mme Maryline BERNARD)

Affaire suivie par : David HAPPE
Pôle politique de la nature

Courriel : david.happe
@developpement-durable.gouv.fr

AVIS SUR DOSSIER transmis par la DDT

En réponse à votre saisine, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse du Pôle politique de la nature de la DREAL :

PÉTITIONNAIRE / PROJET

Pétitionnaire	Energie du Partage 6
Projet	Parc photovoltaïque de CHEVAGNES
Commune(s)	CHEVAGNES
Département	Allier
Procédure	Avis sur l'étude faune-flore-habitat du permis de construire

NATURE DES OBSERVATIONS

<input checked="" type="checkbox"/>	Dossier complet et régulier
<input type="checkbox"/>	Dossier à compléter
<input type="checkbox"/>	Prescriptions à inscrire dans l'arrêté préfectoral d'autorisation
<input type="checkbox"/>	Proposition de rejet de la demande

MOTIVATION DES OBSERVATIONS

L'état des lieux ainsi que les mesures proposées (éviter, réduire et accompagner) sont satisfaisants. On regrettera seulement qu'aucun inventaire chiroptérologique n'ait été réalisé (à l'exception de l'inventaire et de la caractérisation des gîtes arboricoles). Si la surface potentielle du territoire de chasse de ces espèces pourra être localement impactée, la préservation des linéaires bocagers abritant les potentiels micro-habitats (alignements de vieux chênes en particulier) pour les chiroptères cavicoles est de nature à limiter notablement les impacts sur ce groupe d'espèces. Pour les autres groupes d'espèces et les milieux naturels, l'état des lieux et les mesures prises pour éviter des impacts notables sont satisfaisants. D'une manière plus générale, il convient cependant de souligner que ce projet conduit à une artificialisation notable d'espaces naturels et agricoles et que même si les principaux impacts sont maîtrisés, il serait beaucoup plus pertinent de cibler en priorité des zones déjà artificialisées pour l'installation de parcs photo-voltaïques.

Le chef du pôle politique de la nature
Olivier RICHARD

